

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1 octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 006-2350/10/CC

■ Plan quinquennal d'investissement 2009-2013 - Approbation de la revalorisation d'une autorisation de programme pour le réaménagement de la RD 1 à Roquefort-la-Bédoule.

DEPDSEA 10/5167/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par Délibération du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 500 000 euros portant, dans le cadre de la requalification de l'Espace Public, sur la requalification de la RD1 à Roquefort-la-Bédoule.

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013, le Conseil Général des Bouches du Rhône a décidé de consacrer une enveloppe de 50 millions d'euros à des projets de voirie réalisés sous

**Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010**

maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dont 30 millions seront consacrés à des projets hors Marseille, et notamment à cette opération.

L'étude de définition réalisée à la base du projet a révélé une sous estimation initiale, qui ne permettrait pas de réaliser l'opération dans sa globalité. En effet, pour une mise en sécurité satisfaisante des usagers, il est nécessaire de traiter un linéaire plus important de la voie.

Au vu de ces éléments, une Autorisation de Programme complémentaire de 100 000 euros est nécessaire, ce qui porte le montant de l'Autorisation de Programme à 600 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 009-1141/09/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Conseil Général des Bouches du Rhône.
- La Délibération du Conseil de Communauté n° VOI 001-1240/09/CC du 26 mars 2009, approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 500 000 euros pour, dans le cadre de la requalification de l'Espace Public, le réaménagement de la RD1 à Roquefort-la-Bédoule.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder, dans le cadre de la requalification de l'Espace Public, au réaménagement de la route départementale RD 1 sur la commune de Roquefort-la-Bédoule.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de 100 000 euros de l'autorisation de programme pour le réaménagement de la route départementale RD 1 à Roquefort-la-Bédoule, portant ainsi la nouvelle Autorisation de Programme à 600 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2010 et suivants – Natures 2315, 2031 – Fonction 822 – Sous Politique C310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI